

219C0409
FR0004175842-OP025-A03

6 mars 2019

Résultat de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

SELECTIRENTE
(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 4 mars 2019, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société Tikehau Capital, visant les titres de la société SELECTIRENTE, elle a reçu en dépôt 777 435 actions SELECTIRENTE et 54 195 « océanes »¹ SELECTIRENTE.

Au total, Tikehau Capital détient de concert avec les sociétés Sofidy, GSA Immobilier, Sofidiane, Makemo Capital, AF&Co, et MM. Antoine Flamarion et Christian Flamarion, 1 225 600 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 79,44% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Sofidy	353 986	22,95
GSA Immobilier	576	0,04
Tikehau Capital	777 435	50,39
Sous-total Tikehau Capital	1 131 997	73,38
Sofidiane	44 000 ³	2,85
Makemo Capital	47 030	3,05
AF&Co	1	ns
M. Antoine Flamarion	1 750	0,11
M. Christian Flamarion	822	0,05
Total concert	1 225 600	79,44

Par ailleurs, les membres du concert susvisé détiennent 127 259⁴ océanes SELECTIRENTE représentant 96,48% des océanes en circulation⁵.

La condition minimale requise en application de l'article 231-9, I du règlement général - à savoir la détention par la société Tikehau Capital seule ou de concert à l'issue de l'offre d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de SELECTIRENTE supérieure à 50% - est satisfaite. L'offre a donc une suite positive.

¹ Obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes.

² Sur la base d'un capital composé de 1 542 755 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Il est rappelé que la société Sofidiane a apporté à l'offre (i) 45 255 actions SELECTIRENTE, et (ii) 11 899 océanes SELECTIRENTE (cf. notamment D&I 219C0154 du 23 janvier 2019).

⁴ Les océanes SELECTIRENTE sont détenues individuellement par les sociétés Tikehau Capital (119 622) et Sofidy (7 637).

⁵ Sur la base d'un total de 131 896 océanes SELECTIRENTE existantes.

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général.
